



## Résumé

L'importance de la question énergétique ne cesse de grandir : **enjeu stratégique**, la bonne gestion des ressources énergétiques conditionne notre développement économique voire la préservation de notre mode de vie. À un horizon plus lointain, une mauvaise appréhension des

problématiques énergétiques pourrait gravement préjudicier à l'avenir de notre planète (risque climatique).

Du fait de la hausse du prix des énergies fossiles qui résulte de la raréfaction des ressources et de l'instabilité politique qui règne dans les principales zones de production, des querelles entre la Russie et certaines des anciennes républiques soviétiques sur le gaz, des pannes électriques géantes, etc., l'opinion publique est désormais particulièrement sensible à ces nouvelles menaces. Elle attend à cet égard que les décideurs, tant au niveau national qu'europeen, définissent les politiques susceptibles de répondre à ses inquiétudes.

Au cours des deux dernières années, les instances européennes ont d'ailleurs multiplié les initiatives en matière énergétique. Ce travail a notamment permis l'identification de trois objectifs majeurs que sont :

- **la lutte contre le réchauffement climatique**, qui suppose de définir un bouquet énergétique qui soit compatible avec les contraintes environnementales (réduction des émissions de gaz à effet de serre),
- **la sécurité d'approvisionnement**, préoccupation sans cesse grandissante du fait de la dépendance croissante des États membres de l'Union européenne aux sources d'énergie importées, et
- **la compétitivité de l'économie européenne**.

Pour autant, dans le domaine énergétique, la seule réalisation tangible, quoique encore inachevée, de l'Europe concerne la libéralisation des marchés du gaz et de l'électricité. Outre que cette politique est parfois mal perçue par les populations, celles-ci la pensant responsable de

l'augmentation des prix observée à l'heure actuelle, l'Europe ne saurait s'en tenir à ce seul aspect des choses.

L'énergie constitue, à cet égard, une occasion de relancer la construction européenne tant sur le plan interne (élaboration d'un commun accord des choix énergétiques, programmes de R&D, économies d'énergie, etc.) qu'externe (la politique extérieure et de sécurité commune devrait se développer en intégrant pleinement cette dimension de stratégie énergétique).

**Le défi n'est pas mince car il suppose, pour être relevé, que les États acceptent de briser le « tabou » des compétences nationales exclusives en matière de bouquet énergétique.**

C'est sur ce constat que les membres du groupe de travail ont cherché à définir les principes sur lesquels devraient reposer une politique européenne de l'énergie et, sur la base de propositions concrètes, en ont précisé les points forts et les limites.

Trois principes d'action ont été retenus par le groupe de travail :

- Le premier est un **principe de solidarité** tout à la fois géographique et intergénérationnel.
- Le deuxième est un **principe de subsidiarité** qui signifie qu'il faut agir « ensemble, au niveau le mieux approprié qui soit ». Dès lors qu'une réponse purement nationale ne permettrait pas de disposer d'une capacité d'action suffisamment efficace, une politique à l'échelon européen doit être envisagée, à articuler avec des compétences nationales préservées. Il y aura là un challenge de taille pour l'Europe, car il faudra savoir faire accepter aux États de ne plus être seuls maîtres de leurs choix énergétiques et aux citoyens de transférer à l'échelon européen des pans entiers de leur politique nationale de l'énergie.
- Le dernier est un **principe d'effectivité** qui exige que l'Europe dispose des outils indispensables à la mise en œuvre des politiques qu'elle estime appropriées. Si les bases juridiques existent, encore faut-il que l'Europe se dote des moyens nécessaires pour agir.

# Propositions

**1. Créer une Haute autorité indépendante servant de lieu de concertation et d'élaboration en commun des grands choix énergétiques européens. Elle sera à la fois un lieu de réflexion et d'action, chargée d'élaborer des scénarios et de proposer, aux institutions européennes comme aux États membres, des choix éclairés par les priorités définies en commun.**

**2. Mettre en place, sur la base d'objectifs clairement définis, des « pactes de convergence énergétique » entre les États membres qui le souhaitent.**

Ils devraient comporter des mesures mises en œuvre à quelques-uns et susceptibles de s'étendre, progressivement, à l'ensemble des Vingt-sept :

- actions de recherche et de développement industriel sur le captage du CO<sub>2</sub>, les énergies renouvelables, le nucléaire ;
- gestion intégrée de l'équilibre des réseaux de transport d'électricité, par un « *dispatcheur* » commun ;
- orientations communes en matière d'investissements de production ;
- mécanismes communs de gestion de crise ;
- position commune dans les négociations bilatérales ou multilatérales.

**3. Imposer à chaque État membre de l'Union européenne que, d'ici 2050, la moitié au moins des sources d'énergie qu'il utilise soit non-émettrice de CO<sub>2</sub>, ce qui suppose que, d'ici 2030, 50 % de l'électricité qu'il produit provienne de sources non carbonées.**

**4. Créer un « programme citoyen » d'encouragement aux économies d'énergie.**

- lancer un programme coordonné de sensibilisation, comportant chaque année une « semaine des économies d'énergie », à la même date au sein de l'Union européenne ;
- rendre obligatoire, notamment pour les bailleurs, l'installation ou le remplacement des équipements de fermeture (portes et fenêtres), aussi bien dans les résidences d'habitation que dans les locaux professionnels, par des produits offrant des performances minimales en termes d'isolation ;
- éliminer, dans les dispositifs financiers ou fiscaux existant, les exclusions visant certains types de bâtiments, professionnels ou d'habitation ;
- améliorer la valorisation des possibilités d'« effacement » (c'est-à-dire de l'abstention de toute consommation pendant une période donnée où la demande globale est forte), y compris pour les consommateurs individuels ;
- en matière de quotas d'émission de CO<sub>2</sub> :
  - valider chaque plan national d'allocation, secteur économique par secteur économique, de façon à faire prévaloir un minimum d'harmonisation ;
  - allouer les permis d'émission via un système d'enchères, sous condition d'égalité de concurrence avec les autres pays industrialisés ;
  - inclure l'ensemble des moyens de transport, professionnels ou personnels, dans le mécanisme des quotas.

**5. Mettre la politique européenne de concurrence au service effectif des trois priorités de la politique européenne de l'énergie.**

- encourager les regroupements transnationaux ;
- avoir une attitude plus positive face aux contrats de long terme ou aux groupements d'achat ;
- affecter le même niveau de priorité à la lutte contre les mesures étatiques de cloisonnement des marchés qu'à une action contre les pratiques des entreprises ;
- améliorer la coordination des régulateurs nationaux via la création d'une véritable organisation des régulateurs européens, disposant de vrais pouvoirs ;
- définir un plan prévisionnel pluriannuel d'investissements prioritaires, à l'échelle de l'Europe, en matière d'infrastructures ;
- créer une procédure spécifique de prise en compte de l'intérêt européen en matière d'utilité publique des infrastructures ;
- améliorer, l'indépendance du management des opérateurs des réseaux de transport et de distribution, sans rendre obligatoire une séparation patrimoniale ;
- coordonner au niveau européen les mécanismes nationaux de gestion de crise énergétique.

**6. Définir les priorités d'une stratégie technologique et industrielle.**

- développer des pôles d'excellence et de maîtrise technologique dans les deux secteurs où l'Union européenne dispose de ressources technologiques et minières : le nucléaire (sûreté et prototype de 4<sup>e</sup> génération) et le « charbon propre » (séquestration du carbone) ;
- renouer avec la promotion du développement pacifique des usages de l'atome.

**7. Mener une politique extérieure commune de l'énergie.**

- faire pression sur les grands pays consommateurs d'énergie dans le cadre de négociations directes pour les amener à prendre leurs responsabilités dans le combat contre le réchauffement climatique ;
- à défaut, mettre en œuvre une « taxe compensatoire » sur les produits des pays qui n'appliquent pas les disciplines de Kyoto ;
- nouer des relations de partenariat entre les pouvoirs publics et les opérateurs privés européens pour assurer une bonne diffusion de l'information disponible auprès de tous les acteurs et préparer des stratégies d'action communes vis-à-vis des pays producteurs ;
- créer des mesures (type loi « Scott-Rodino ») pour limiter les investissements des pays qui restreignent l'accès des entreprises européennes ;
- imposer une coordination européenne préalable avant toute négociation bilatérale au niveau gouvernemental, notamment avec la Russie et, en cas d'échec de l'approche coopérative avec ce pays, ne pas hésiter à adopter des mesures internes destinées à défendre les intérêts européens ;
- demander à l'OMC d'intégrer l'énergie dans le processus de libéralisation des échanges, de protection des investissements et d'application du principe de non discrimination.